



CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 4 AVRIL 2012 A 20 HEURES

PROCÈS-VERBAL

Etaient présents :

MM. Nicolas FLOCH, Patrick AUTRET, Claude CAVAREC, Stéphane CLOAREC, Jean-Marc CUEFF, Hervé JEZEQUEL, Pascal LE PAPE, Jean-Yves PENDU, Pierre ROIGNANT, Pascal ROUE, Pierre SAUTY, Bernard SIMON, Mlles Monique BECAM, Françoise CADIOU, Morgane COZ, Anne DANIELOU, Christine MOAL, Mmes Katiba ABIVEN, Marie-Thérèse CABIOCH, Michèle FRANÇOIS-GUIVARCH, Claire LECOQ, Céline LEMOIGNE, Odile MULNER-LORILLON, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, et Nathalie QUEMENER.

Procurations :

Mmes Joëlle TOUS-MADEC, Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,
MM. François MOAL, Alain POULIQUEN

Mandataires :

M Jean-Yves PENDU mandataire de Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN
Mme Anne DANIELOU mandataire de M François MOAL
M. Hervé JEZEQUEL mandataire de M. Alain POULIQUEN
Mme Françoise CADIOU mandataire de Mme Joëlle TOUS-MADEC (arrivée de Mme TOUS-MADEC à 20h35)

Date de la convocation : 28 mars 2012

Secrétaire de séance : Mme Anne DANIELOU

La séance est ouverte à 20 heures.

1. - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 FEVRIER 2012

(Rapporteur : M. le Maire)

le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2. – CONSTRUCTION D’UN ESPACE SOCIOCULTUREL **APPROBATION DE L’AVANT-PROJET DEFINITIF** **& DEMANDES DE SUBVENTIONS**

(rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Le Maire rappelle que la maîtrise d’œuvre pour la construction d’un espace socioculturel à la gare a été confiée à l’architecte David PRIGENT (délégations au Maire, séance du 09/11/2011).

Une réunion de présentation de l’avant projet sommaire par l’architecte a eu lieu le 15 décembre 2011, réunissant les commissions travaux et animation.

Le permis de construire est prêt à être déposé ; il y a lieu d’approuver l’A.P.D. et d’arrêter l’enveloppe globale des travaux pour solliciter les subventions auprès des établissements financeurs.

Le projet en phase A.P.D. consiste en un bâtiment neuf de 1317 m² de SHON classé E.R.P. de 3^{ème} catégorie pour un coût HT de 1.440.000,00 € hors V.R.D.

Discussion :

M. Jean-Yves PENDU : L'objectif invoqué à la création de cette maison des associations - rebaptisée pour raisons financières espace socioculturel - était à l'origine l'accessibilité pour tous des bâtiments publics. J'aurais apprécié que l'on puisse réfléchir au devenir, à l'évolution des locaux existants avant de se lancer dans la construction d'un tel équipement. Force est de constater que l'emplacement retenu est excentré du centre-ville, qu'il est peu accessible par les cheminements doux en comparaison des bâtiments actuels, il est vrai éclatés sur plusieurs sites. Ce faisant, on n'encourage pas les autres moyens de locomotion.

M. Hervé JEZEQUEL : Pour ne parler que de l'accessibilité du site de la gare, les voies d'accès ne posent pas tant de problèmes et demeurent faciles à aménager dans le cadre des enveloppes annuelles de travaux de voirie. Rien n'est prévu en ce sens pour le moment mais la construction devra s'accompagner d'une réflexion sur l'accessibilité du site depuis l'hypercentre.

Mme Odile MULNER-LORILLON : M. PENDU a raison mais on ne peut pas nier que l'usage de la voiture est prépondérant dans la pratique des activités de loisirs. Il suffit de se poster à la sortie du CEMA pour s'en rendre compte, même en centre-ville. Le positionnement en « extérieur » est aussi un avantage notamment lors de grandes manifestations organisées par les associations.

Mme Monique BECAM : M. CLOAREC avait lors d'une commission annoncé qu'au delà de 1 million d'euros, le projet ne verrait pas le jour. Or, le coût annoncé s'élève à 1.440.000 €.

M. Stéphane CLOAREC : Depuis le démarrage du projet, les estimations ont toujours été supérieures à 1 M€. En revanche, en l'absence de financements par l'emprunt, il était clair que le projet ne pouvait voir le jour. L'obtention de prêts par les organismes bancaires permet de réactiver le dossier.

M. Claude CAVAREC : Quels sont les financements escomptés ?

M. Stéphane CLOAREC : Pour ce type de projet, on peut s'attendre à des enveloppes plafonnées du Conseil Régional, du Conseil Général (entre 10 et 20 %), de la D.G.E. (État) et pourquoi pas une subvention ECOFAUR² dans le cadre de la requalification ou de l'aménagement des espaces publics.

M. Claude CAVAREC : Pouvez-vous nous dire ce que deviendront les locaux actuels qui perdront leur utilité ?

M. le Maire : Nous allons poursuivre la réflexion menée en concertation avec les associations sur les besoins qu'elles affichent. Ce nouvel équipement ne va pas vider les lieux de pratique habituels des associations. Il va renforcer les moyens des associations, permettre l'accès aux loisirs et à la culture à davantage de personnes et réduire fortement nos obligations en terme d'accessibilité des bâtiments et locaux dévolus aux associations de la ville. Tout le monde a bien conscience de l'impossibilité technique à réaliser un ascenseur dans le manoir de Kéroulas. Il est prévu courant mai de rencontrer les présidents et responsables d'associations pour « coller » réellement aux besoins recensés et tendre vers une juste mutualisation des locaux du fait de notre incapacité à mettre aux normes « accessibilité » tous les bâtiments occupés de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Approuve le projet en phase A.P.D. de l'espace socioculturel ;
- ✓ Autorise le Maire à déposer le permis de construire ;
- ✓ Sollicite les subventions auprès de la Région Bretagne, du Conseil Général du Finistère et de l'Etat (D.G.E.)

par 23 voix pour

**et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER
et Anne-Marie ABJEAN-UGUEN)**

3. - EMBELLISSEMENT DES FAÇADES DU CENTRE VILLE
MODIFICATION ET RECONDUCTION DU DISPOSITIF

(Rapporteur : M. Pascal LE PAPE)

Par délibération du 27 juin 1996 et suivantes, le Conseil Municipal avait adopté un dispositif consistant en l'institution d'une opération de ravalement de façades des immeubles du centre-ville et, en l'adoption, de conditions d'attribution de l'aide financière communale. La délibération du 08 décembre 2004 avait fixé au 07 décembre 2007 le terme de l'application de cette mesure ; le Syndicat Mixte du Léon n'exerçant plus cette compétence, il a cessé d'apporter son concours à l'instruction des demandes à compter de cette date.

Le 04.10.2007, le Conseil Municipal, avait décidé de reconduire ce dispositif pour une durée de 3 ans à compter du 08.12.2007.

Pour répondre à une volonté de mise en valeur du centre ville, la commission municipale d'urbanisme, réunie le 21 mars 2012, propose de reconduire et de modifier le dispositif selon les conditions suivantes :

Nature des travaux subventionnés :

- Ravalement sur l'ensemble de la façade donnant sur la voie publique (peinture, enduit, rejointoiement, bardage...) y compris les accessoires apparents (volets, rambardes...). Le taux de subvention est de 30 % avec un maximum de 2 100 €.
- Ravalement des niveaux supérieurs de la façade (peinture, enduit, rejointoiement, bardage...) y compris accessoires apparents (volets, rambardes...). Le taux de subvention est de 15 %, avec un maximum de 1 050 €.
- Réfection totale ou création d'une devanture commerciale, ou ravalement seul du rez-de-chaussée peinture, enduit, rejointoiement, bardage...) y compris accessoires apparents (volets, rambardes...). Le taux de subvention est de 10 % avec un maximum de 700 €.
- Remplacement ou pose d'une nouvelle enseigne sur devanture commerciale. Le taux de subvention est de 5 % avec un maximum de 350 €. La pose unique d'une enseigne drapeau ne rentrera pas dans ce dispositif. Pour être prise en compte, elle devra s'inscrire dans un projet global avec les enseignes sur devanture.

L'instruction des demandes d'attribution de l'aide est assurée par les services municipaux.

Le dossier complet devra être déposé en mairie au plus tard dans les trois mois qui suivent le dépôt en mairie de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, sans toutefois que ce délai soit supérieur à 2 ans à partir de la date de l'autorisation d'urbanisme.

L'aide sera calculée sur le montant T.T.C. des frais engagés, hors installation de chantier, sur la base d'une facture acquittée.

L'aide ne sera attribuée que par période de 10 ans pour le ravalement des façades et les devantures commerciales, et par période de 5 ans pour les enseignes commerciales.

L'aide sera attribuée au propriétaire de l'immeuble ou à l'exploitant du commerce.

Le périmètre d'attribution de la subvention est limité aux rues et places suivantes :

- . rue Général Leclerc,
- . place de Guébriant
- . place du Parvis
- . place Michel Colombe
- . rue Cadiou
- . place de l'Evêché
- . rue de l'Evêché
- . rue du Colombier
- . place Croix au Lin
- . rue Croix au Lin
- . rue au Lin

- . rue Saint Yves
- . rue aux Eaux
- . rue Rozière
- . rue Botloré
- . rue Saragoz
- . rue Verderel
- . rue Pen al Liorzou (jusqu'à la rue de Verdun)

Discussion :

M. Jean-Yves PENDU : Le dispositif a évolué, c'est ce qui rend intéressant le vote et la poursuite de ce dispositif pour 2 ans. La palette des aides s'élargit.

M. Stéphane CLOAREC : On prend en compte le propriétaire mais aussi l'exploitant qui peut requalifier sa devanture commerciale au même moment où son propriétaire décide de ravalier sa façade. La bonne coordination du chantier peut permettre de distribuer une aide aux deux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Adopte ces dispositions dont l'application entre en vigueur à compter du 15 mars 2012 pour une durée de 2 ans.
- ✓ Autorise M. le Maire à accorder l'aide communale à chaque intéressé dans les conditions définies par la présente délibération.

Vote favorable à l'unanimité

4. – SUBVENTIONS 2012

(Rapporteur : Mme Odile MULNER-LORILLON)

La commission s'est réunie le mercredi 28 mars, date d'envoi de la présente convocation, le tableau recensant les propositions de subventions aux associations a été adressé par courriel le jeudi 29 mars.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant voté
Stade Léonard Kreisker	9 800,00 €
Centre Nautique St Pol	5 000,00 €
St Pol tennis Club	8 000,00 €
ESK Tennis de Table	1 860,00 €
Kiai club	1 950,00 €
ACL Compétition	1 750,00 €
Handisport Club Léonard	3 000,00 €
St Pol Athlétic Club	4 500,00 €
Basket club Léonard	9 000,00 €

Collège Jacques Prevert	1 900,00 €
Cie D'arc de St Pol	3 200,00 €
Gym entretien détente	1 200,00 €
Yoga Mosaïque	130,00 €
Circuit pédestre du Haut Léon	700,00 €
ASCGO	900,00 €
Courses Pédestres St Pol-Morlaix	2 000,00 €
Asso sportive de La Charité	930,00 €
Education Sportive Canine du Léon	600,00 €
Rythme Vital	150,00 €
Yole Club St Politeain	1 400,00 €
Pétanque Club St Pol	1 400,00 €
St Pol Step Gym Loisirs	300,00 €
Morlaix St Pol Gymnastique	1 700,00 €
Hand Ball Club Haut Léon	580,00 €
Aïki Dojo Sankadu	300,00 €
Vents et Marée	800,00 €
OMS	2 000,00 €
OMS	1 000,00 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)

Elan du Kreisker	4 950,00 €
------------------	------------

M. Stéphane CLOAREC ne participe pas au vote
Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)

ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS OMS	Montant voté
Yole club St Politeain	900,00 €
Tour du Léon - A.C.L.	1 840,00 €
Centre nautique (Mouillages)	1 539,00 €
Voile scolaire Centre Nautique	28 335,30 €
Collège Jacques Prévert / Voile Scolaire	3 193,00 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)

Collège Ste Ursule/ voile scolaire			3 193,00 €
------------------------------------	--	--	------------

M. Stéphane CLOAREC ne participe pas au vote

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)**

ASSOCIATIONS SCOLAIRES LOCALES	Montant voté
Amicale Laïque (M.Curie, J.Jaurès)	2 000,00 €
AEP SKOL DIWAN BROKASTELL	864,00 €
Association sportive et culturelle de l'école J-Jaurès	748,00 €

ASSOCIATIONS PARTICIPATION SCOLAIRE EXTERIEURE	Montant voté
CLIS	1 050,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)**

ASSOCIATIONS HUMANITAIRES-SOCIALES-MEDICALES LOCALES	Montant voté
Association Transport scolaire de Trégondern	3 000,00 €
Amicale des donneurs de sang de St Pol et sa Région	200,00 €
Association Bretagne Solidaire du Maroc	200,00 €
Centre de Perharidy (projet TRESKO)	400,00 €
Comité Léonard contre les myopathies - Organisation téléthon	400,00 €
Comité Léonard contre les myopathies - Téléthon - Don à l'AFM	1 000,00 €
France Adot 29	200,00 €
France Alzheimer 29	300,00 €
Fraternité des malades et handicapés	500,00 €
Haut Léon solidaire de l'Europe de l'Est	400,00 €
Les restaurants du cœur	200,00 €
Peuples solidaires St Pol Morlaix	300,00 €
Secours Catholique	300,00 €
Sauveteurs Bénévoles - Santec	200,00 €
War Zao Visiteurs de Prison	150,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)**

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Montant voté
Cinéma Le Majestic	8 000,00 €

Association La Prébendale	3 000,00 €
Cercle Celtique Bleuniadur	3 500,00 €
Histoire et Archéologie	500,00 €
Association Les amis de Trégondern	250,00 €
Théâtre de la rive	500,00 €
Jeunesse Musicale de France - J.M.F.	400,00 €
Brezhoneg War Raok	400,00 €
HeSCO	200,00 €
Le chant de la Rive	400,00 €
Amis de la Chapelle St Joseph	400,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)**

Bagad Kevrenn Kastell	1 000,00 €
Bagad Kevrenn Kastell (pour cours)	3 500,00 €

**Melle Morgane COZ ne participe pas au vote
Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)**

ASSOCIATIONS ANIMATION LOCALE	Montant voté
La Saint Politaine	5 000,00 €
Association Danses Traditionnelles	800,00 €
Association des Villes de France - AVF	600,00 €
Comité des fêtes de Trégondern	400,00 €
Le messenger Léonard - Colombophile	400,00 €
Le messenger Léonard - exceptionnel	500,00 €
Tango à la mer	3 000,00 €
C.I.T.L.	1 000,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)**

Confrérie de l'artichaut	500,00 €
--------------------------	----------

**M. Hervé JEZEQUEL ne participe pas au vote
Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)**

Chorale Si On Chantait	500,00 €
------------------------	----------

Mmes Céline LEMOIGNE et Katiba ABIVEN ne participent pas au vote

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)**

ASSOCIATIONS DIVERSES LOCALES	Montant voté
Scouts et guides de France	500,00 €
Foyer des retraités	800,00 €
Accueil St Jean	150,00 €
Pétanque Loisirs Retraite	150,00 €
Vie montante - MCR	300,00 €
Union locale des Anciens combattants	300,00 €
UAC exceptionnel	500,00 €
FNACA	300,00 €
Association des officiers marins quartiers maîtres	300,00 €
Médaillés Militaires de St Pol de Léon - AOOMM	150,00 €
Association de pêche et de protection du milieu aquatique	200,00 €
Société de chasse	300,00 €
Pêcheurs Sportifs Léonard	400,00 €
Pêcheurs Plaisanciers Sportifs de Pempoul	400,00 €
Amicalement'Votre	480,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)**

PARTICIPATIONS COTISATION	Montant voté
Union des Villes d'art et d'histoire et des villes historiques de Bretagne	1 725,00 €
Orgues en Finistère	80,00 €
Fondation patrimoine	250,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)**

ASSOCIATIONS DIVERSES EXTERIEURES	Montant voté
SPREV Fédération Régionale de sauvegarde du patrimoine religieux	2 800,00€
A Fer et à Flots	400,00€
Radio Nord Bretagne	200,00€
Arvorig FM	100,00€
Société des Courses Hippiques de Morlaix St Pol	600,00€
Association l'Embellie	200,00€
La confrérie de l'oignon de Roscoff	200,00€

Boutegerien Pont Eon	400,00€
----------------------	---------

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour
et 6 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON,
Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Monique BECAM)

5. – VOTE DES TARIFS 2012

(rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

La commission des finances du lundi 2 avril 2012 proposera un maintien global des tarifs communaux pour l'année 2012 et :

- La fixation à 600 €/mois du loyer du logement de la place Michel Colombe, logement totalement rénové.
- Une légère hausse des tarifs « extérieurs » des ateliers et animations organisés par l'atelier-jeunesse.

LOYERS		
Logements Mairie	Mois	182,00
Logement place Michel Colombe	Mois	600,00
LOTS KERVARQUEU		
Lot individuel aux particuliers	m ² TTC	55,00
Habitat à caractère social		25,00
LOCATION STADES		
Nocturne	match	894,00
Semi-nocturne	match	716,00
Matinée	match	548,00
LOCATION SALLES		
<u>Centre M.COLOMBE</u>		
Grande salle-Assoc.sans recettes	Journée	Gratuit
Grande salle-Assoc.locale avec recettes	Journée	156,00
Grande salle-Assoc.ext. avec recettes	Journée	240,00
Grande salle-Assoc.ext. sans recettes	Journée	81,00
Grande salle-Prive avec ou sans recettes	Journée	343,00
Grande salle + cuisine	Journée	466,00
<u>KEROULAS</u> et <u>FOYER DE LA GARENNE</u>	Journée	93,00
	1/2 journée	47,00
<u>MAISON DES PERMANENCES</u>	Heure	2,20
<u>RUE PEN AL LIORZOU</u> Petite salle de réunion	Heure	2,20
<u>SALLE DE SPORT</u>	Journée	91,00
<u>POL AURELIEN & PREAU JAURES</u>		
Privé	Journée	93,00
Association	Journée	Gratuit
<u>TY COAT -CREACH A LEO</u>	Journée	55,00
<u>STE THERESE</u>		
Association locale sans recettes	Journée	177,00
Association locale avec recettes	Journée	274,00
Association extérieure sans recettes	Journée	350,00
Association extérieure avec recettes	Journée	441,00
Entreprise, personne privée, autres	Journée	685,00
Caution / Prive avec ou sans recettes et autres	Journée	877,00
Utilisation hors du cadre horaire 8h-24 h (technicien)	Heure	50,00

SALLE DU KREISKER		
Association locale avec recettes	1 ère Journée	Gratuit
"	Journée suppl	155,00
Assoc.locale Sans recettes	Journée	Gratuit
Assoc.extérieure avec recettes	Journée	238,00
Assoc.extérieure sans recettes	Journée	81,00
CAUTION prêt de vaisselle		90,00
CAUTION mise à disposition de salle		877,00
CAUTION Remise de clé		170,00
GARDERIES MUNICIPALES		
Fréquentation régulière	Heure	1,05
Fréquentation occasionnelle (- 5 h/mois)	Heure	1,80
Goûter	Unité	0,65
PHOTOCOPIES		
A 4 / Particulier	Unité	0,20
A 4 couleur	Unité	1,50
A 3 noir et blanc	Unité	0,60
A 3 couleur	Unité	2,80
PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS A BUT NON LUCRATIF		
A 4 noir et blanc	Unité	0,05
A 3 noir et blanc	Unité	0,10
A 4 couleur	Unité	0,15
A 3 couleur	Unité	0,20
OBJET		
UNITE		TARIFS AU 01/07/2011
DROITS DE PLACE		
<u>Etalage sur la voie publique</u>		
Abonné	Mètre-linaire	0,60
Non-abonné	Mètre-linaire	1,00
Démonstrateurs, chanteurs	Journée	10,50
<u>Etalage des commerces</u>		
Terrasses de café, pâtisserie	Zone 1-m ²	23,00
Terrasses de café, pâtisserie	Zone 2-m ²	17,30
Fêtes locales	Forfait<= 5 m	113,00
" "	m/lineaire en +	57,00
Etablissements bancaires : parkings	m ² / an	45,50
FORAINS, CIRQUES, AUTRES		
Voitures, camions, remorques, caravanes	m ² / jour	0,50
Présentoir	m ² / jour	0,40
Manège	m ² / jour	0,10
Cirques et Théâtres / caution	>300m ²	110,00
Cirques et Théâtres / caution	<300m ²	54,00
Cirques et Théâtres	Forfait>300m ²	55,00
Cirques et Théâtres	Forfait<300m ²	18,00
Expositions automobiles, caravanes	Unité / jour	11,00
Autres occupations du domaine public	m ² / jour	0,10
ATELIER		EXT
<u>Ateliers permanents</u>		
Hip-hop 5 / 7 ans		70 €
Hip-hop 8 / 11 ans	selon QF	90 €
Hip-hop > 12 ans	5 tranches de 45 à 65 €	90 €
Théâtre d'improvisation		90 €

Danse africaine 16 / 20 ans		60	150 €
Danse africaine > 20 ans		QF / 140-160 €	270 €
Djumbe 16 / 20 ans		60	150 €
Djumbe > 20 ans		QF / 140-160 €	240 €
<u>Activités vacances scolaires</u>			
Atelier d'expression	la séance	5 €	10 €
Atelier de création	"	5 €	10 €
Atelier musique	"	5 €	10 €
Atelier sport	"	5 €	10 €
Stage 3 séances		10 €	20 €
<u>Sorties</u>			
Sortie sport		5 €	10 €
Sortie ville		5 €	10 €
<u>Carte annuelle activités vacances scolaires et sorties</u>			
		40 €	60 €
<u>Multimédia</u>			
	la séance	1,50 €	
<u>Camps</u>			
2 jours, 1 nuit		QF / 20-40 €	80 €
3 jours, 2 nuits		QF / 40-60 €	100 €
4 jours, 3 nuits		QF / 50-70 €	110 €
5 jours, 4 nuits		QF / 70-90 €	120 €

OBJET	UNITE	TARIFS AU 01/07/2011
CONCESSIONS CIMETIERE		
Emplacement simple 15 ans	Forfait	55,00
Emplacement " 30 ans	Forfait	129,00
Emplacement " 50 ans	Forfait	219,00
Emplacement double 15 ans	Forfait	109,00
Emplacement " 30 ans	Forfait	238,00
Emplacement " 50 ans	Forfait	436,00
COLUMBARIUM		
15 ans	Forfait	694,00
30 ans	Forfait	751,00
50 ans	Forfait	854,00
CONTRAT D'ASSOCIATION		
Ecole privée maternelle	Enfant/St Pol	525,00
Ecole privée primaire	Enfant/St Pol	525,00
FOURNITURES SCOLAIRES		
Maternelle	Enfant/St Pol	30,00
Primaire (+ manuels)	Enfant/St Pol	55,00
Secondaire 1er cycle	Enfant/St Pol	26,00
Classes pratiques	Enfant/St Pol	35,00
Alloc. photocopie/prim.&matern.	Enfant/St Pol	4,00
PARTICIPATION DES COMMUNES		
Ecole publique élémentaires et pré-élémentaire	Enfant/année	972,00
ARBRE DE NOEL		
Ecoles maternelles	Enfant/St Pol	8,60
ARBRE DE NOEL COMMUNAUX		
Par enfant de moins de 12 ans		32,00

CLASSES DEPLACEES		
Classes vertes, découvertes...	Enfant/St Pol	34,00
PRESTATIONS TECHNIQUES		
Tracto-pelle	Heure	65,00
Tracteur-remorque+chauffeur	Heure	71,00
Camion	Heure	65,00
Camionnette	Heure	30,00
Compresseur	Heure	30,00
Cylindre	Heure	30,00
Divers matériels	Heure	20,00
Main-d'œuvre	Heure	35,00
Barnum	4 jours	116,00
Barnum monté	4 jours	190,00
Plancher	m ²	0,60
Scène mobile livrée & montée	Unité	227,00
Podium	m ²	5,00
Barrière	Unité	1,20
Chaise	Unité	0,35
Table	Unité	1,50
Forfait minimum de location		5,00
Balayeuse	Heure	125,00
Modification de bordures de trottoir	m linéaire	213,00
Balayeuse et lavage haute pression	Heure	152,00
BORNE CAMPING-CAR		2,00
AIRE GENS DU VOYAGE		Emplacement/semaine
	m3 d'eau	6,00
AIRE DE CAMPING-CARS (mai - septembre)		Emplacement/jour
		5,00
OBJET	UNITE	TARIFS AU 01/07/2011
MEDIATHEQUE / ESPACE MULTIMEDIA		
<u>Livres et périodiques</u>		
Jeunes jusqu'à 18 ans	de la commune	4,00
Adultes	"	12,00
Famille	"	22,00
Collectivités hors écoles	"	40,00
Occasionnels individuel / mois		3,00
Occasionnels famille / mois		6,00
Jeunes jusqu'à 18 ans	extérieur	7,00
Adultes	"	20,00
Famille	"	37,00
Ecoles-centre aéré-maison des jeunes-maison de l'enfance-centre documentation Jacques Prévert & Kreisker		Gratuit
<u>Audiovisuel</u>		
Abonnement (utilisateurs visés ci-dessus)		10,00
<u>Livres, périodiques et audiovisuel</u>		
Demandeurs d'emploi & étudiants		1/2 tarif
<u>Espace@multimedia</u>		
Enfant	de la commune	4,00
Adulte	"	12,00

1/2 tarif	"	6,00
Occasionnel / 30 mn	"	0,80
Occasionnel / 1h	"	1,50
Enfant	extérieur	7,00
Adulte	"	20,00
1/2 tarif	"	10,00
Occasionnel / 30 mn	"	0,80
Occasionnel / 1h	"	1,50
<u>Autres prestations</u>		
Photocopie	Unité	0,10
Impression	Page noir & blanc	0,10
"	Page couleur	0,30
Disquette	Unité	0,80
Vente de livres		
- petit format	Unité	0,50
- moyen format	Unité	1,00
- grand format	Unité	2,00
Vente de cassette audio	Unité	0,50

OBJET	UNITE	TARIFS AU 01/07/2011
THEATRE DE LA RIVE		
<u>Tarif A</u>		
Normal	Entrée	25,00
Normal balcon	"	23,00
Groupe a/compter 10 personnes par spectacle	"	20,00
Réduit (< 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	"	12,00
<u>Tarif B</u>		
Normal	"	15,00
Normal balcon	"	13,00
Groupe a/compter 10 personnes par spectacle	"	10,00
Réduit (< 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	"	8,00
<u>Tarif C</u>		
Normal	"	10,00
Réduit (< 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	"	5,00
<u>Tarif abonnement</u>		
3 spectacles / 1A+1B+1C	les 3	35,00
<u>Tarif spectacles scolaires</u>		
Primaire	"	4,00
Collège et lycée	"	6,50

Vote favorable à l'unanimité

6. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
AVANCEMENTS DE GRADES VALIDES EN CAP DU 2 MARS 2012
(rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

M. le Maire précise que plusieurs évènements justifient de modifier le tableau des effectifs communaux :

- ▶ **Avancement de grade dans le cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives :**
 - Suppression du grade d'éducateur des A.P.S. principal de 2^{ème} classe et création du grade d'éducateur des A.P.S. de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2012.
- ▶ **Avancement de grade dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise :**
 - Suppression d'un poste d'agent de maîtrise et création d'un poste d'agent de maîtrise principal au 1^{er} janvier 2012
- ▶ **Avancements de grade dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :**
 - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2012
 - Suppression de quatre postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe et création de quatre postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2012 (2 avancements à l'ancienneté et 2 avancements après réussite à l'examen professionnel).

Le recrutement d'une assistante administrative par voie de détachement au 1^{er} mai 2012 est rendu possible par l'existence d'un poste vacant dans le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au 1^{er} mars 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Approuve le tableau des effectifs communaux arrêté au 1^{er} mars 2012 pour permettre au Maire de procéder aux nominations validées en CAP du 2 mars 2012

Vote favorable à l'unanimité

7. - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE **MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE**

(rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Le décret n° 2011-1474 paru le 10 novembre 2011 ouvre la possibilité de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance des agents territoriaux.

Le Centre de Gestion du Finistère a retenu le risque prévoyance et décidé d'accompagner les collectivités qui le souhaitent par une procédure de consultation des opérateurs en prévoyance.

Il propose aux collectivités affiliées de lui donner mandat par le moyen d'une délibération qui n'engage nullement la collectivité à l'issue de la procédure ; le mandat confié au Centre de Gestion lui permet d'évaluer le nombre d'agents territoriaux concernés par la mise en concurrence des opérateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Autorise le Maire à se joindre à la mise en concurrence au nom de la commune.

Vote favorable à l'unanimité

8. - DENOMINATION DE RUES

DANS LES SECTEURS DE KERIVARCH ET KERSAUDY

(rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Le Maire rappelle que la dénomination des voies, places et bâtiments publics communaux relève de la compétence du Conseil Municipal (article L. 2121-29 du CGCT).

Trois dossiers ont été examinés lors de la commission d'urbanisme du 21 mars 2012 :

- La dénomination des trois voies en impasse perpendiculaires à la rue Per Jakez Helias dans le quartier de Kérivarch ; les résidents ont proposé des noms de poètes bretons. La commission d'urbanisme a retenu les noms de : Xavier Grall, Anjela Duval et Max Jacob pour ces voies privées.
- Le prolongement de la rue des Haras jusqu'à la ligne S.N.C.F. pour un meilleur adressage des habitations proches de la voie ferrée ;
- La confirmation de la dénomination de la venelle de l'Abbé Joseph Tanguy qui n'avait pas fait l'objet d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Approuve les décisions de la commission d'urbanisme et autoriser le Maire à notifier ces dénominations aux administrations et services publics.

Vote favorable à l'unanimité

9. - ACQUISITIONS DE PARCELLES DANS LA VALLEE DE PEMPOUL

(rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les négociations pour l'acquisition des terrains en vue de la création d'une voie nouvelle dans la vallée de Pempoul progressent bien. Deux documents d'arpentage ont pu être établis. Il convient donc de valider les emprises cadastrales suivantes :

- Parcelle AL n° 467, 468 et 469 appartenant aux Consorts GUERCH pour une surface totale de 6164 m²
- Parcelle AM n° 629 appartenant à Mme KERBIRIOU pour 244 m²

Le prix de 25,00 € le m² qui a été proposé correspond à l'estimation des Domaines arrondie à l'euro supérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Autorise le Maire à signer en Etude de Me Didier LEMOINE les actes d'acquisition des parcelles AL n° 467, 468, 469 et AM n° 629 au prix de 25,00 € nets vendeur ;
- ✓ les frais restant bien entendu à la charge de la commune.

Vote favorable à l'unanimité

10. - DELEGATIONS AU MAIRE

(rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

- Acceptation de l'avenant n° 1 au marché de remise en état du Pont-Rail de Pen ar Vern pour un montant de 9 710,50 € HT (14 mars 2012 – Entreprise NOVELLO).
- Réalisation d'un emprunt de 600 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bretagne sur une durée de 15 ans.
- Réalisation d'un emprunt de 600 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne sur une durée de 15 ans.
- Reconduction du crédit-relais accordé en 2008 pour 2 années à hauteur de 465 000 € pour le financement des investissements du lotissement de Kervarqueu (Caisse d'Epargne de Bretagne).

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le maire

Le Maire clôt la séance à 21 heures 20

Le Maire,
Nicolas FLOCH

La secrétaire de séance,
Mme Anne DANIELOU

Les Conseillers Municipaux,